



Société Anonyme d'HLM au capital de 93 784 euros
SA à Directoire et Conseil de Surveillance
520, boulevard du Parc d'Affaires - 62903 COQUELLES Cedex
RCS 661 750 067 Boulogne-sur-Mer

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
JEUDI 21 MAI 2026
TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTION PROPOSES**

**DECISIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

1^{ère} RESOLUTION – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22 MAI 2025

L'assemblée générale, après avoir constaté l'absence d'observation, approuve le procès-verbal de l'assemblée générale du 22 mai 2025.

2^{ème} RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET RAPPORTS

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le conseil de surveillance,
- du rapport de gestion du directoire sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice 2025 et sur les comptes dudit exercice,
- du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels qui approuve les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports,

approuve les comptes sociaux ainsi que l'ensemble des documents présentés au titre de l'exercice 2025.

L'assemblée générale donne au directoire et au conseil de surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

3^{ème} RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES ET RAPPORTS

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés ainsi que l'ensemble des documents présentés au titre de l'exercice 2025.

L'assemblée générale donne au directoire et au conseil de surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

4^{ème} RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se montant à 18.619.534,74 € de la façon suivante :



Société Anonyme d'HLM au capital de 93 784 euros
SA à Directoire et Conseil de Surveillance
520, boulevard du Parc d'Affaires - 62903 COQUELLES Cedex
RCS 661 750 067 Boulogne-sur-Mer

	SIEG (*)	HORS SIEG (*)	TOTAL
Compte "Réserves sur cessions immobilières"	5 978 022,43	0,00	5 978 022,43
Compte "Réserves diverses"	13 607 657,59	-969 156,24	12 638 501,35
Compte "Dividendes à payer"	3 010,96	0,00	3 010,96
Total	19 588 690,98	-969 156,24	18 619 534,74

(*) Service d'Intérêt Economique Général

La société propose de verser un dividende de 1,22 € par action.

Le dividende a été calculé sur la base du taux du Livret A au 31/12/2025 majoré de 1,5 point, soit 3,20%.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons les versements de dividendes sur les trois derniers exercices :

Année de versement	Portant sur l'exercice	Montant en € par action
2023	2022	1,33
2024	2023	1,71
2025	2024	1,71

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non-déductibles du résultat fiscal au regard des articles 39-4 et 39-5 du-même code.

5^{ème} RESOLUTION – APPROBATION DU RAPPORT SPECIAL

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 225-86 et suivant du code de commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

6^{ème} RESOLUTION – RENOUVELLEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU TITRE DE LA « CATEGORIE 4 »

L'assemblée générale, après avoir constaté l'absence d'autre candidat, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance au titre de la « Catégorie 4 » de **Monsieur Dominique AERTS**, pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2031.

Monsieur Dominique AERTS a déclaré tout à la fois accepter ledit mandat et qu'il n'y a pas d'incompatibilités à son exercice.



Société Anonyme d'HLM au capital de 93 784 euros
SA à Directoire et Conseil de Surveillance
520, boulevard du Parc d'Affaires - 62903 COQUELLES Cedex
RCS 661 750 067 Boulogne-sur-Mer

7ème RESOLUTION – RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU TITRE DE LA « CATEGORIE 4 »

Lors de sa séance du 09/04/2026, le conseil de surveillance a décidé, à effet de la présente consultation, de coopter **Monsieur Guillaume ALEXANDRE**, en qualité de membre du conseil de surveillance au titre de la « Catégorie 4 », en remplacement de LA VIE ACTIVE. L'assemblée générale ratifie la décision du conseil de surveillance pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

Monsieur Guillaume ALEXANDRE a déclaré tout à la fois accepter ledit mandat et qu'il n'y a pas d'incompatibilités à son exercice.

8ème RESOLUTION – RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN CENSEUR PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Lors de sa séance du 09/04/2026, le conseil de surveillance a décidé, à effet de la présente consultation, de coopter **Monsieur Antoine LOGIE**, en qualité de censeur, pour une durée de trois (3) ans. L'assemblée générale ratifie la décision du conseil de surveillance pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

9ème RESOLUTION – POUVOIRS

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet de procéder à l'accomplissement des formalités légales.